

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Patrice Adam: Rupture conventionnelle: ode aux noyés (Sur l'entretien, la nullité et la preuve).

Anja Johansson: Astreintes: organisation et lieu d'exécution après la loi « Travail » et à la lumière du droit européen.

Philippe Masson : On peut toujours faire pire ! (Les forfaits en jours après la loi « Travail »).

Isabelle Vacarie : L'essor des comptes personnels, marqueur d'une recomposition du droit du travail.

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Protection minimale de la femme enceinte dans un contexte de restructuration : ni report de la période de protection en cas de dispense d'activité, ni acte préparatoire au licenciement.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 14 septembre 2016 – Note Florelle Moreau (p. 187)

La protection du salarié titulaire d'un mandat extérieur à l'entreprise. **Cour de cassation (Ch. Soc.) 30 juin 2016** – Note Bernard Augier (p. 192)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit social international et européen avec les contributions de Konstantina Chatzilaou, Valérie Lacoste-Mary et Laurène Joly.



TABLE DES MATIÈRES

MARS 2017

Doctrine

21.609 (FS-PBRI) par Patrice Adam , Professeur à l'Université de Lorraine	1/15
RUPTURE CONVENTIONNELLE – Nullité – Cause – Défaut d'entretien préalable – Charge de la preuve reposant sur le salarié. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 1er décembre 2016 (p. n° 15-21.609) (extrait)	
Astreintes: organisation et lieu d'exécution après la loi « Travail » et à la lumière du droit européen par Anja Johansson, Maître de conférences, Institut du Travail, DRES UMR 7354, Université de Strasbourg	
On peut toujours faire pire! (Les forfaits en jours après la loi « Travail ») par Philippe Masson, collectif « Droits et libertés » de l'UGICT-CGT	
L'essor des comptes personnels, marqueur d'une recomposition du droit du travail par Isabelle Vacarie, Professeur émérite à l'Université de Paris-Nanterre	174
Jurisprudence	
CONTRAT DE TRAVAIL – Maternité – Protection – Période de 4 semaines suivant le congé maternité – Suspension – Cas – Dispense d'activité par l'employeur – Mesure préparatoire à un licenciement (non). COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 14 septembre 2016 (p. n° 15-15.943)	
PROTECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL – Etendue – Titulaire d'un mandat extérieur – Opposabilité – Information de l'employeur – Connaissance du mandat acquise antérieurement – Violation du statut protecteur – Conséquences pécuniaires.	100
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 30 juin 2016 (p. n° 15-12.982)	
Chroniques jurisprudentielles	
Cirrolliques jurisprudentiettes	
Droit social international et européen sous la coordination de Valérie Lacoste-Mary et Jérôme Porta, Enseignants-chercheurs à l'Université de Bordeaux	194
Droit social international et européen sous la coordination de Valérie Lacoste-Mary et Jérôme Porta, Enseignants-chercheurs à l'Université de Bordeaux	
Droit social international et européen sous la coordination de Valérie Lacoste-Mary et Jérôme Porta, Enseignants-chercheurs à l'Université de Bordeaux	194
Droit social international et européen sous la coordination de Valérie Lacoste-Mary et Jérôme Porta, Enseignants-chercheurs à l'Université de Bordeaux	194 195
Droit social international et européen sous la coordination de Valérie Lacoste-Mary et Jérôme Porta, Enseignants-chercheurs à l'Université de Bordeaux	194 195 197
Droit social international et européen sous la coordination de Valérie Lacoste-Mary et Jérôme Porta, Enseignants-chercheurs à l'Université de Bordeaux	194 195 197
Droit social international et européen sous la coordination de Valérie Lacoste-Mary et Jérôme Porta, Enseignants-chercheurs à l'Université de Bordeaux	194 195 197 198
Droit social international et européen sous la coordination de Valérie Lacoste-Mary et Jérôme Porta, Enseignants-chercheurs à l'Université de Bordeaux	194 195 197 198 199 200



BULLETIN D'ABONNEMENT

(annuel, 12 numéros)

Nom	Prénom	
Profession ou	fonctions (facultatif)	
Adresse		
Code postal	Ville	
1		
Bulletin à reto	<u>ourner</u> :	
	DDOIT OUVDIED	- Service Abonnements
26		reuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98
20	5, rue de l'ulis 755 l'o litolit	10th Codex 10th 01 33 02 01 30
avec u	n chèque à l'ordre de : « Dro	oit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris
Torifo.	Emana a	105 annog
<u>Tarifs</u> :		
	_	137 euros
		idiant : 82 euros

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution, l'envoi de la jurisprudence à :

Arnaud MAZIÈRES, rédacteur en chef : arnaud.mazieres@gmail.com

ou

Droit Ouvrier: 263, rue de Paris, Case 5-3, 93516 MONTREUIL CEDEX